



Wallonie

## COMMUNE DE COURCELLES - URBANISME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Madame et Monsieur CAPELLE-DE SCHEERDER .

Le terrain concerné est situé à **Rue de Malhian 56 à 6181 Gouy-lez-Piéton** et cadastré 5ème div. section B n° 13M.

Le projet consiste en "**Transformation d'une habitation avec son agrandissement**" et présente les caractéristiques suivantes :

Démontage de la véranda située en façade arrière du volume principal. Elle sera remplacée par un volume secondaire à toiture plate. La façade arrière du volume principal sera ouverte au maximum au rez-de-chaussée afin d'agrandir l'espace de vie. De plus, une petite buanderie est aménagée en partie avant du volume principal. Étant située en zone non égouttée, le projet prévoit également le placement d'une mini station d'épuration agréée par la Région Wallonne.

*L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional du Code du Développement Territorial : le bien est situé en zone agricole au Plan de Secteur.*

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 09h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2. Il est également possible de consulter le dossier le samedi de 09h à 12h en prenant rendez-vous minimum 24h à l'avance.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service au 071/46.68.73 ou par e-mail : [urbanisme@courcelles.be](mailto:urbanisme@courcelles.be).

### L'enquête publique est ouverte le 20 janvier 2020 et clôturée le 4 février 2020

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Service Urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@courcelles.be](mailto:urbanisme@courcelles.be)

L'enveloppe, le courrier ou le courrier électronique portera la mention : «Réclamation CODT/2019/515». Sous peine de nullité, les envois seront datés et signés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le de à au Service urbanisme - rue Jean Jaurès, 2 à 6180 Courcelles.

La Directrice générale,

L. LAMBOT



Pour la Bourgmestre,  
Caroline TAQUIN  
L'échevin délégué,

RENAUX S., 4ème Échevine